

RESOLUTION N°13
(CIB JEUNE)
SUR LA FORMATION CONTINUE ET L'APPLICATION DU CONTRAT TYPE DE
COLLABORATION

La Conférence internationale des barreaux de tradition juridique commune, réunie à Cotonou au Bénin, pour son 30^{ème} Congrès, du 2 au 5 décembre 2015,

rappelant que l'indépendance de l'avocat repose en grande partie sur la qualité de sa formation,

invite les Barreaux membres à assumer la formation continue des avocats en général et des plus jeunes en particulier.

Rappelant l'adoption d'un contrat type de collaboration par la CIB en 2013,

Invite les Barreaux membres à rédaction d'un guide des bonnes pratiques ayant pour objet les conditions d'application de ce contrat.